Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 août 2007 portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles

A.Gt 16-03-2010 M.B. 14-05-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'article 79 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 1997 créant le Conseil général des Hautes Ecoles et les Conseils supérieurs des Hautes Ecoles, et notamment les articles 18 sexies et 18 septies ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 août 2007 portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment son article 13, § 1er, 10°, a);

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française;

Sur proposition du Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur,

Arrête:

Article 1er. - A l'article 4, alinéa 2, 5°, les mots « M. Xavier DUPONT » sont remplacés par « Mme Ledicia GARCIA »;

- à l'article 6, alinéa 2, 5°, les mots « M. Cédric MINY » sont remplacés par « Mme Livia VERDELLI »;
- à l'article 12, alinéa 2, 4°, les mots « Michel DAMAY » sont remplacés par « Françoise LEFEVRE »;
- à l'article 20, alinéa 2, 5°, les mots « M. Alexandre CORNELUS » sont remplacés par « Mme Livia VERDELLI ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 16 mars 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,

J.-C. MARCOURT

Erreur!